



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question écrite n° 38181

#### Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale quant aux attentes des permanenciers auxiliaires de régulation médicale (PARM). Jouant un rôle essentiel dans le traitement des appels d'urgence vers le « 15 », tant dans leur gestion quotidienne que dans les situations d'exception, cette réelle mission de service public spécifique suppose de grandes qualités humaines ainsi qu'une motivation et une formation professionnelle constantes. Aussi, devant la recrudescence des appels et des responsabilités qui leur incombent, les permanenciers sollicitent légitimement une revalorisation statutaire et l'accès à la catégorie B de la fonction publique hospitalière. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'action que le Gouvernement entend mener à ce propos.

#### Texte de la réponse

Plusieurs mesures ont été décidées en faveur des permanenciers auxiliaires de régulation médicale. D'une part, le protocole du 14 mars 2001 relatif aux filières professionnelles de la fonction publique hospitalière a permis des améliorations de leur promotion interne par un accès facilité aux corps de secrétaire médical ou d'adjoint des cadres hospitaliers. Ils ont également bénéficié du dispositif « promus/promouvables » qui accélère leur promotion de carrière. D'autre part, le plan « urgences » a prévu plusieurs mesures pour valoriser le métier de permanencier. Tout d'abord, une formation d'adaptation à l'emploi sera mise en place. Ensuite, une nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.) de 20 points est octroyée à chaque agent à compter du 1er janvier. Enfin, il n'est pas prévu à ce jour d'intégrer les permanenciers dans la catégorie B de la filière administrative.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38181

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 2004, page 3135

**Réponse publiée le :** 28 septembre 2004, page 7635